

Détendeurs : Marquage CE et garantie

En tant que plongeurs, nous voulons respirer aussi confortablement que possible et nous faisons confiance à notre détendeur pour nous fournir la bonne quantité de gaz respiratoire en plongée. Pour nous aider à acheter un détendeur fiable, en Europe, les fabricants ont l'obligation légale que les détendeurs de plongée sous-marine soient testés et portent le marquage CE conformément à la norme (européenne) EN250. Cette norme définit les exigences techniques minimales pour l'acceptation des détendeurs de plongée récréative. La norme EN250:2014 est la dernière révision en date.

Cependant, chaque fabricant aura sa propre conception et, par conséquent, tout marquage CE n'implique pas que les produits sont identiques. Ce que le marquage CE nous indique, c'est que les détendeurs répondent à des niveaux de sécurité minimum pour le fonctionnement des équipements respiratoires sous-marins, comme le prescrit la norme EN250. Les performances peuvent varier en fonction de la conception, de la température et de la profondeur, mais la norme EN250 en tient compte.

Que signifie le marquage CE ?

Si le détendeur est estampillé CE conformément à la norme EN250:2014, cela signifie que le "détendeur" (l'ensemble comprenant un premier étage et un second étage) a été testé pour une utilisation jusqu'à une profondeur de 50 m et pour des températures d'eau aussi basses que 4°C. Cela signifie que des tests spécifiques ont été effectués pour s'assurer que le détendeur fonctionne bien en profondeur (effort inspiratoire) et ne gèle pas. Vous pouvez trouver des détendeurs marqués "EN250 >10°C" après le marquage, ce qui signifie que ces détendeurs sont uniquement approuvés pour une utilisation dans des températures d'eau supérieures à 10°C.

Si le détendeur est utilisé pour deux plongeurs respirant simultanément à partir du même premier étage (en utilisant le second étage principal et l'octopus), les performances du premier étage peuvent changer. Cela signifie que le premier étage doit avoir passé des tests supplémentaires pour garantir un fonctionnement sûr et efficace lorsque deux plongeurs respirent sur lui simultanément. Lorsqu'un premier étage a été testé pour une utilisation avec deux seconds étages, le marquage du premier étage portera la lettre "A" après la mention EN250 : EN250A ou EN250A>10°C.

Notez cependant que si le détendeur est utilisé par plus d'un plongeur à la fois, il n'est pas certifié pour une utilisation à des profondeurs supérieures à 30 m et dans une eau dont la température est inférieure à 4°C. Le détendeur sera marqué EN250A. Lorsqu'il est limité à une température supérieure à 10°C, le marquage est alors EN250A>10°C. Cela peut donc signifier qu'une bouteille doit être équipée de deux jeux de détendeurs séparés et complets.



À propos des modifications

De nombreux plongeurs achètent un détendeur et y ajoutent ensuite un octopus, ou décident même d'échanger le flexible pour un autre, comme par exemple un flexible tressé ou un flexible de longueur différente. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en changeant ou en installant un deuxième étage, ou en remplaçant un flexible (peu importe qu'il s'agisse de produits individuellement marqués CE), les performances du détendeur peuvent changer. Le fabricant est responsable des performances du détendeur et vous devez donc suivre les instructions du fabricant lorsque vous effectuez des modifications. Les modifications non autorisées peuvent induire une utilisation du détendeur en dehors de la plage de fonctionnement approuvée et affecter la validité de la garantie du produit.

Un bon exemple serait la connexion d'un second étage haute performance à un premier étage non équilibré. Cela pourrait entraîner une chute de pression intermédiaire, qui pourrait alors augmenter la résistance respiratoire - potentiellement à des niveaux dépassant l'exigence de la norme EN250 et pourrait entraîner de graves problèmes. Les fabricants d'équipement de plongée disposent donc d'une liste de composants individuels approuvés (tels que les premiers étages, les seconds étages et les flexibles) et de composants supplémentaires approuvés (tels qu'un octopus), qui sont approuvés pour être utilisés ensemble en toute sécurité.

Étant donné que la location de matériel de plongée peut avoir des conséquences sur la sécurité et même la responsabilité des opérateurs, il est important de s'assurer que seules les configurations de détendeurs approuvées par le fabricant sont utilisées. Les fabricants peuvent même aller plus loin et interdire l'utilisation de pièces de rechange non originales ou non approuvées, comme les joints toriques ou même les lubrifiants. Souvent, un opérateur de plongée conserve une réserve de joints toriques de premier étage ou de lubrifiants (non spécifiques). Comme l'utilisation de pièces de rechange non originales ou non approuvées peut entraîner de graves problèmes de sécurité, voire annuler le marquage CE et la garantie

du produit, les fabricants indiquent généralement que seuls leurs revendeurs agréés, leurs centres de maintenance ou leurs techniciens formés par leurs soins sont autorisés à apporter des modifications à leurs détendeurs, et que seuls leurs composants ou lubrifiants approuvés doivent être utilisés.

Un grand merci à Scubapro pour leurs explications au sujet du marquage CE des détendeurs.

À propos de l'auteur

Guy Thomas est un expert de la formation de plongée et des premiers secours. Il travaille à plein temps en tant que directeur des programmes de sécurité de DAN Europe, où il est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de ses initiatives de sécurité. Il est également membre de l'équipe spéciale de sauvetage de la Croix-Rouge italienne et opère en tant que nageur-sauveteur et technicien médical de plongée à bord d'un hélicoptère SAR de la police nationale italienne.

Traductrice : [Florine Quirion](#)